

DÉLIBÉRATION N° DEL-24-022

Modification du tableau des emplois et effectifs

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil d'administration.

Séance du 24 juin 2024

Le 24 juin de l'an deux mille vingt-quatre, à quatorze heures trente, le Conseil d'administration de l'Etablissement public du Capitole, régulièrement convoqué le 14 juin 2024, s'est réuni à la Maison Sarrat – 1, rue de la Charité à Toulouse.

PARTICIPANTS :

Afférents au conseil : 9

Présents : 7

Absent :

Procuration : 2

Date de convocation : 14 juin 2024

Présents :

Représentants de Toulouse Métropole :

- M. Francis Grass
- Mme Ida Russo
- M. Gérard André
- Mme Brigitte Bec
- Mme Sophie Lamant
- Mme Nicole Yardéni

Représentant de l'Etat :

- M. Pierre-André Durand

Procuration :

- M. Henri de Lagoutine a donné pouvoir à Mme Nicole Yardéni
- M. Olivier Mantei a donné pouvoir à M. Gérard André

Assistent à la séance :

Mme Claire Roserot de Melin, directrice générale de l'Etablissement public du Capitole.

Mme Isabelle Arnaud-Roy, directrice générale adjointe en charge des ressources de l'Etablissement public du Capitole

M. Francis Grass, Président du Conseil d'administration, préside la séance.

Mme Claire Roserot de Melin, Directrice générale de l'Etablissement public du Capitole, assure le secrétariat.

EXPOSÉ

La gestion des ressources humaines nécessite l'ajustement régulier du tableau des emplois et des effectifs.

Ainsi, il est proposé de modifier le tableau de la façon suivante :

Direction Marketing et Relations Publiques :

Par délibération DEL 23-071 le Conseil d'administration, dans le cadre d'un départ en retraite d'un agent, a voté la création d'un poste de responsable billetterie et relation avec les publics en catégorie A - filière administrative et la suppression du tableau des emplois et des effectifs au 01/08/2024 d'un poste en catégorie B - filière administrative. Pour des raisons administratives, le départ à la retraite de l'agent est décalé au 01/10/2024, aussi la suppression du poste ne pourra intervenir qu'à cette date.

Direction Technique :

Un agent contractuel occupait un poste de catégorie B spécifique culturel responsable costume ballet. Le poste étant vacant et suite à un rééquilibrage des besoins il est proposé de recalibrer ce poste en habilleur / habilleuse titulaire, filière technique, cadre d'emploi des adjoints techniques, catégorie C. Par conséquent, il est proposé à compter du 1^{er} juillet 2024 de supprimer ce poste du cadre de recrutement fondé sur l'article L332-8 1° du code général de la fonction publique (absence de cadre d'emploi) et de le créer dans le cadre d'emploi des adjoints techniques - catégorie C - filière technique.

La modification du tableau des effectifs serait la suivante :

Direction	Création	Nombre	Suppression	Nombre
Direction Marketing et Relations Publiques			Cadre d'emploi rédacteur (B) le 01/10/2024	1
Direction technique	Cadre d'emploi d'adjoint technique (C)	1	Cadre d'emploi spécifique culture de responsable costume ballet (B) (article L332-8 1° du CGFP)	1

Dans ce contexte, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'administration de l'Etablissement public du Capitole,

Entendu l'exposé de M. le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 :

D'approuver la modification du tableau des effectifs telle que décrite ci-dessus.

Article 2 :

Cette délibération crée un engagement financier prévu au chapitre 12 pour les exercices financiers à venir. Les sommes nécessaires au paiement de cette dépense seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'établissement public.

Résultat du vote :

POUR : 9

CONTRE :

ABSTENTIONS :

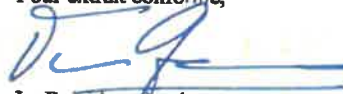
ABSENT :

NON PARTICIPATION AU VOTE :

Reçu en Préfecture le :

Publié par affichage le :

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,



Le Président de séance,
Francis GRASS

